

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2169 :

Pierrefonds - Acquisition des emprises foncières représentant les espaces communs du groupe d'habitation Le domaine de la Vallée

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. OMARJEE Mohammad, MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



David LORION

Affaire n°43/2169 : Pierrefonds - Acquisition des emprises foncières représentant les espaces communs du groupe d'habitation Le domaine de la Vallée.

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que la réalisation du groupe d'habitation dénommé « Le domaine de la Vallée », situé au chemin Badamier à Pierrefonds, a été autorisé, par permis de construire n°97416A0566 du 03/01/2017.

L'autorisation à construire prévoyait la rétrocession, à titre gratuit, à la Ville des emprises représentants la voirie (rue des Epicéas d'environ 300 ml et rue des Séquoias d'environ 180 ml) et les espaces verts, un an après la garantie de parfait achèvement des travaux. Il a été constaté par les services gestionnaires de la Ville que ces espaces sont en bon état d'entretien.

La liste des parcelles à transférer dans le patrimoine foncier communal est (voir plan des acquisitions en annexe 1) :

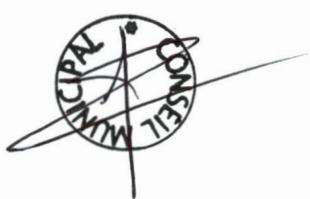
Section	N° parcelle	Surface cadastrale (m ²)	Propriétaire	Adresse
CS	1355	275	SARL LA VALLEE A2I, représentée par son gérant Patrick Joseph Hugues Marc Adrien HOARAU	Zone d'activité du Bel Air Rue de L'Etang 97450 Saint-Louis
CS	1356	4696		
CS	1348	158		
CS	1349	258		
CS	1350	108		
CS	1351	97		
CS	1352	87		
CS	1353	56		
CS	1354	1543		
CS	1357	22		

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- D'ACQUERIR les emprises foncières au droit des parcelles mentionnées au tableau ci-dessus avec le propriétaire susnommé, à l'euro symbolique – montant inférieur aux seuils obligatoires de consultation du domaine (arrêté du 05/12/16 publié au JO le 11/12/16),

-DE SOLICITER l'article 1042 du Code Général des Impôts pour l'exonération de tous droits d'enregistrement, de publicité et de timbre y afférent,

- DE L'AUTORISER, lui, l'Élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER tous les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE DE SAINT PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2169-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025